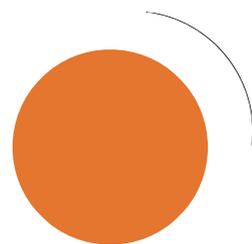




OUTPLACEMENT



Rebondir après un licenciement



Pourquoi ?

L'outplacement peut être proposé par l'entreprise à ses collaborateurs pour réussir leur repositionnement professionnel à la suite d'une rupture du contrat de travail, quelle qu'en soit le motif (économique ou autre...) et la forme (licenciement, rupture conventionnelle...)

Objectifs

- Bénéficier d'aide et d'un accompagnement au changement et à la mobilité professionnelle
- Travailler et valider son projet professionnel en lien avec le marché du travail
- Faire le point sur ses ressources et contraintes
- Bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi

Méthodes mobilisées :

- Travailler à partir d'un état des lieux et fixer les objectifs opérationnels
- Vérifier les démarches effectuées
- Proposer les outils d'évaluation : des centres d'intérêts, des motivations, de la personnalité et des aptitudes
- Mettre à disposition les outils d'élaboration de projet et de métiers
- Conseiller et assister le bénéficiaire pour l'élaboration de son projet professionnel
- Faire le lien avec le bassin d'emploi ou les organismes de formation
- Proposer des offres adaptées
- Ouvrir au bénéficiaire le réseau du CIBC
- Soutenir et maintenir la motivation tout au long de l'accompagnement



2 à 4 mois



En individuel



En présentiel
ou en
visioconférence



devis sur mesure



L'ensemble des sites et des prestations sont accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap



16 rue d'Ouessant - 35760 Saint Grégoire
contact@cibc-bretagne.fr
02.30.90.97.81 - www.cibc-bretagne.fr



et votre vie s'active